

LISTE DES PRIX

DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION DE POST TELECOM S.A.

ayant son siège social au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 43.290, société filiale de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« POST Luxembourg »), un établissement public autonome de droit Luxembourgeois créé par la loi du 10 aout 1992, ayant son siège à 20, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° J28.

Tous les prix sont exprimés en euro (€)

Les prix T.T.C. sont indiqués à titre indicatif. Le taux TVA équivaut à 17%, sauf indication contraire.

TABLE DES MATIÈRES

A.	TÉLÉPHONIE FIXE.....	2
B.	ISDN	8
C.	SIP TRUNK IP BRI 8 CHANNELS.....	9
D.	TÉLÉCARTES	9
E.	NUMÉROS LOCAUX À L'ÉTRANGER (INBOUND NUMBERS).....	10
F.	HOME NETWORKING	11
G.	LUXDSL / SPEEDSURF	12
H.	TÉLÉVISION NUMÉRIQUE.....	13
I.	CONNECTIVITÉ.....	13
J.	PERFECTSIGNAL	14
K.	PRIX VALABLES POUR TOUS LES SERVICES	14

A.1. Activation et installation

A.1.1. Activation

Par ligne téléphonique	50,00	58,50
------------------------	-------	-------

A.1.2. Raccordement souterrain

Maison unifamiliale (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	850,00	994,50
Résidence (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Supplément par unité d'habitation (appartement)	192,00	224,64
Bâtiment commercial (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Longueur de câble supérieure à 40 mètres		Frais réels

Les frais de terrassement sur la voie publique et le terrain privé sont à charge du client.

Les tarifs sont soumis à modification conformément aux Conditions Générales de Vente de Post Technologies dont une version est disponible sur www.posttechnologies.lu

A.1.3. Déplacement du raccordement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble

Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement respectivement activation. Toutes fournitures/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.

A.1.4. Supplément pour raccordements multilignes

Par ligne téléphonique	4,96	5,81
------------------------	------	------

A.1.5. Supplément pour raccordements multilignes pour sélection directe

Par ligne téléphonique	37,18	43,51
Déplacement d'un raccordement 2 Mbit/s (ce type de raccordement n'est plus offert en tant que nouveau service)	1.673,28	1957,74
Installation entre bâtiments sur différentes propriétés		Prix voies louées
Installation entre bâtiments indépendants sur la même propriété		Frais réels
Installation hors standard		Prix standard + frais réels
Prolongation de la ligne vers autre aire de raccordement		50 % du prix voies louées

Toutes fournitures/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.

A.1.6. Autres prestations à des prix forfaitaires

Echange du numéro d'appel sur demande écrite du client, par numéro	12,39	14,5
Modification d'un raccordement multiligne, par intervention	12,39	14,5

A.1.7. Changement du titulaire d'un raccordement

Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre particulier		Gratuit
Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre sociétés (prix unique par ligne)	74,37	87,00

La transcription des comptes implique pour le nouveau titulaire l'acceptation de tout solde débiteur et/ou solde créditeur éventuels existant sur le (les) compte(s) transcrit(s). Des frais d'installation/d'activation pourront être demandés.

A.2. Abonnement mensuel

Abonnement de base ordinaire, par ligne	19,71	23,06
Abonnement de base temporaire à durée maximale d'une année, par ligne	45,00	52,65
Abonnement multiligne, par ligne	19,13	22,38
Abonnement multiligne pour sélection directe, par ligne	22,50	26,33
Abonnement pour raccordement 30 voies, y compris sélection directe ou groupement	411,18	481,08
Maintenance pour appareils téléphoniques et autre équipement terminal fourni par l'Entreprise		Frais réels

A.3. Utilisation

Nos prix sont indiqués par minute. Les communications sont facturées sur base du cumul des périodes de facturation utilisées. Une période de facturation entamée est considérée comme période entière.

A.3.1. Prix des communications dans le réseau téléphonique national

	Période de facturation en seconde	Prix par minute	
		En € H.T	En € T.T.C.
Tarif vers les fixes nationaux 24 H/24 et 7 jours/7	60	0,0299	0,0350

A.3.2. Prix des communications avec les usagers d'autres services nationaux

Le tableau ci-après renseigne sur le service appelé, le prix par minute ainsi que sur la période de facturation.

Service appelé	Périodes de facturation en secondes 1ère période/périodes subséquentes	Prix par minute	
		En € H.T	En € T.T.C.
Réseau mobile national	60/15	0,1590	0,1860
Voice Mail réseaux mobiles: consultation des messages enregistrés	60/15	0,1377	0,1611
POST INFOTEL	240/240	0,0256	0,0300
Horloge parlante (12419)	240/240	0,0266	0,0311
Services sociaux 116* Suivi d'une extension à 3 chiffres – Voir annuaire pour les extensions des services disponibles			Gratuit
Services 900, 901, 905		Plan tarifaire disponible sur www.post.lu	
Internet		voir chapitre 'Internet'	

A.3.3. Prix des communications pour le service téléphonique international automatique

Périodes de facturation des communications: 1ère minute pleine, puis par seconde

A.3.3.1. Les plages tarifaires

Tarif réduit : du lundi au vendredi entre 19.00 et 08.00 heures, ainsi que les week-ends et jours fériés légaux toute la journée, sauf:
Plage réduite 2: prix réduits tous les jours entre 22.00 et 10.00 heures

Tarif plein: le reste du temps

A.3.3.2. Surcharge mobile

Prix par minute

Une surcharge est appliquée sur les appels à destination des réseaux mobiles (destinations marquées par un 'S' uniquement)	0,0500	0,0585
--	--------	--------

Prix par minute

A.3.3.3. Les zones tarifaires

		Tarif plein		Tarif réduit		Plage réduite 2	
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Zone de voisinage		0,0890	0,1041	0,0890	0,1041	-	-
Zone 1	Pour les appels vers des réseaux mobiles, le tarif est majoré du prix 'surcharge' pour les destinations marquées par 'S'.	0,1300	0,1521	0,1300	0,1521	0,1100	0,1287
Zone 2	Pour les appels vers des réseaux mobiles, le tarif est majoré du prix 'surcharge' pour les destinations marquées par 'S'.	0,1764	0,2064	0,1404	0,1643	0,1404	0,1643
Zone 3		0,3133	0,3666	0,2712	0,3173	0,2712	0,3173
Zone 4		0,4191	0,4904	0,4191	0,4904	-	-
Zone 5		0,8221	0,9619	0,8221	0,9619	-	-
Zone 6		1,1440	1,3385	1,1440	1,3385	-	-
Service satellites*		5,2921	6,1918	5,2921	6,1918	-	-
*Services mobiles maritimes INMARSAT, THURAYA et autres services par satellite excepté EMSAT (+88213) et Iridium (+8816, +8817)							
EMSAT	0088213 Service mobile personnel par satellite	2,9487	3,4500	2,9487	3,4500	-	-
IRIDIUM	008816, 008817 Service mobile personnel par satellite	3,4402	4,0250	3,4402	4,0250	-	-
NCFA	Royaume-Uni - numéros NCFA [(0)870,...]	0,1764	0,2064	0,1764	0,2064	-	-

Les 2 listes suivantes montrent la correspondance entre les destinations et les zones:

- liste alphabétique des destinations et zones correspondantes
- liste des destinations regroupées par zone

Liste alphabétique des destinations et zones

Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile	Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile	Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile	Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile
A				H				O				T			
00351	Açores	1	S	0057	Colombie	4		00373	Moldavie	4		001684	Samoa Américaines	6	
0093	Afghanistan	6		002697	Comores	6		00377	Monaco	1	S	00685	Samoa Occidentales	6	
001907	Alaska (Plage réduite 2)	1		007503	Comstar (réseau russe)	4		00976	Mongolie	6		00378	San Marino	1	S
00355	Albanie	3		00242	Congo	6		003818	Monténégro	4		00239	Sao Tomé-et-Principe	6	
00213	Algérie	3		00243	Congo (Rép. dém.-Zaire)	6		00852	Hongkong (Plage réduite 2)	2		00221	Sénégal	6	
0049	Allemagne	1	S	00682	Cook (Iles)	6		0036	Hongrie	1	S	00381	Serbie	4	
	- préfixes locaux 65 et 68	V		00850	Corée (R.P.D.)	6		00258	Mozambique	5		00248	Seychelles	6	
00376	Andorre	1	S	0082	Corée du Sud	4		0095	Myanmar	6		00232	Sierra Leone	6	
00244	Angola	5		00506	Costa Rica	5		N				00264	Namibie	6	
001264	Anguilla	6		00225	Côte d'Ivoire	5		00674	Nauru	6		0065	Singapour (Plage réduite 2)	2	
001268	Antigua et Barbuda	6		00385	Croatie	1	S	00977	Népal	6		00421	Slovaquie	1	S
00599	Antilles Néerlandaises	1		0053	Cuba	6		00505	Nicaragua	6		00386	Slovénie	1	S
00966	Arabie-Saoudite	5		D				00257	Niger	6		00252	Somalie	6	
0054	Argentine	4		0045	Danemark	1	S	00234	Nigeria	6		00249	Soudan	5	
00374	Arménie	4		00246	Diego Garcia	6		00683	Niue	6		0027	Sudafricaine (Rép.)	4	
00297	Aruba	1		00253	Djibouti	6		00672	Norfolk (Iles)	6		0046	Suède	1	S
00247	Ascension	6		001809	Dominicaine (Rép)	6		0047	Norvège	1	S	0041	Suisse	1	S
0061	Australie (Plage réduite 2)	2	S	001829	Dominicaine (Rép)	6		00687	Nouvelle Calédonie	6		00597	Suriname	6	
0043	Autriche	1	S	001767	Dominique	6		00962	Jordanie	5		00268	Swaziland	5	
00994	Azerbaïdjanais (Rép.)	4		E				K				00963	Syrie	5	
B				0020	Egypte	5		007	Kazakhstan	5		O			
001242	Bahamas	6		00503	El Salvador	6		00254	Kenya	6		00968	Oman	6	
00973	Bahreïn	5		00971	Emirats Arabes Unis	4		00256	Ouganda	4		00998	Ouzbékistan	4	
00880	Bangladesh	6		00971	Emirats Arabes Unis	4		00996	Kirghizistan	4		P			
001246	Barbade	1		00593	Equateur	5		00686	Kiribati	6		0092	Pakistan	6	
00375	Bélarus	4		00291	Erythrée	6		00965	Koweït	6		00680	Palau	6	
0032	Belgique	1	S	0034	Espagne	1	S	L				00970	Palestine	2	
	- préfixes locaux:	V		00372	Estonie	1	S	00856	Lao	6		00507	Panama	6	
	61,63,			001	Etats-Unis d'Amérique (Plage réduite 2)	1		00266	Lesotho	6		00675	Papouasie/Nouv. Guinée	6	
	80,82,83,84,85,86,87			00251	Ethiopie	6		00371	Lettonie	1	S	00595	Paraguay	6	
00501	Belize	6		F				00961	Liban	6		0031	Pays-Bas	1	S
00229	Bénin	6		00500	Falkland (Iles)	6		00231	Liberia	6		0051	Pérou	5	
001441	Bermudes	4		00298	Féroé (Iles)	3		00218	Libye	4		0063	Philippines	4	
00975	Bhoutan	5		00679	Fidji	6		00423	Liechtenstein	1	S	0048	Pologne	1	S
00591	Bolivie	5		00358	Finlande	1	S	00370	Lituanie	1	S	00689	Polynésie française	1	
00387	Bosnie-Herzégovine	3		0033	France	1	S	M				00351	Portugal	1	S
00267	Botswana	5		- préfixes locaux 382/387	V			00853	Macao	4		001787	Puerto Rico (Plage réduite 2)	2	
0055	Brésil	4		G				00389	Macédoine (ex- Rép yougoslave)	4		Q			
00673	Brunei Darussalam	6		00241	Gabon	6		00261	Madagascar	6		00974	Qatar	5	
00359	Bulgarie	1	S	00220	Gambie	6		00351291	Madère	1	S	R			
00226	Burkina Faso	6		00660	Malaisie	4		00660	Malaisie	4		00262	Réunion	1	
00257	Burundi	6		00265	Malawi	4		00960	Maldives	6		0040	Roumanie	1	S
C				00223	Mali	6		00223	Mali	6		0044	Royaume-Uni (y compris Channel Islands)	1	S
00855	Cambodge	6		00356	Malte	1	S	00223	Mali	6		007	Russie (Fédération)	4	
00237	Cameroun	5		001670	Mariannes du Nord (Iles)-Saipan	6		001670	Mariannes du Nord (Iles)-Saipan	6		00250	Rwanda	6	
001	Canada (Plage réduite 2)	1		00212	Maroc	4		00212	Maroc	4		S			
00238	Cap Vert	6		00692	Marshall (Iles)	6		00692	Marshall (Iles)	6		00290	Sainte-Hélène	6	
001345	Cayman (Iles)	6		00596	Martinique	1		00596	Martinique	1		001758	Sainte-Lucie	6	
00236	Centrafricaine (Rép.)	5		00230	Maurice	6		00230	Maurice	6		001869	Saint-Kitts-et-Nevis	6	
0056	Chili	4		00222	Mauritanie	6		00222	Mauritanie	6		00508	Saint-Pierre-et-Miquelon	1	
0086	Chine	4		002696	Mayotte	1		002696	Mayotte	1		001784	Saint-Vincent-et-Grenadines	6	
00357	Chypre	1	S	0052	Mexique	4		0052	Mexique	4		00677	Salomon (Iles)	6	
				00592	Guyana	6		00691	Micronésie	6		W, X, Y, Z			
				00594	Guyane française	1						00681	Wallis-et-Futuna	1	
												00967	Yémen	5	
												00260	Zambie	5	
												00263	Zimbabwe	4	
												Autres destinations		6	

Liste des destinations regroupées par zone

Indicatif d'appel	Destination	Surcharge mobile	Indicatif d'appel	Destination	Indicatif d'appel	Destination	Indicatif d'appel	Destination
Zone de voisinage (V)			Zone 3			Zone 6		
0049	Allemagne - préfixes locaux commençant par 65 et 68		00355	Albanie	0093	Afghanistan	001869	Saint-Kitts-et-Nevis
0032	Belgique - préfixes locaux commençant par 61, 63, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87		00213	Algérie	001264	Anguilla	001784	Saint-Vincent-et-Grenadines
0033	France - préfixes locaux commençant par 382 et 387		00387	Bosnie-Herzégovine	001268	Antigua et Barbuda	00677	Salomon (Iles)
			00298	Féroé (Iles)	00247	Ascension	01684	Samoa Américaines
			00886	Taiwan (Plage réduite 2)	001242	Bahamas	00685	Samoa Occidentales
			0090	Turquie	00880	Bangladesh	00239	Sao Tomé-et-Principe
			001340	Vierges Américaines (Iles) (Plage réduite 2)	00501	Belize	00221	Sénégal
					00229	Bénin	00248	Seychelles
Zone 1			Zone 4		00673	Brunei Darussalam	00232	Sierra Leone
00351	Açores	S	0054	Argentine	00226	Burkina Faso	00252	Somalie
001907	Alaska (Plage réduite 2)		00374	Arménie	00257	Burundi	00597	Suriname
0049	Allemagne	S	00994	Azerbaïdjanaise (Rép.)	00855	Cambodge	00255	Tanzanie
00376	Andorre	S	00375	Bélarus	00238	Cap Vert	00235	Tchad
00599	Antilles néerlandaises		001441	Bermudes	001345	Cayman (Iles)	00228	Togo
00297	Aruba		0055	Brésil	002697	Comores	00690	Tokélaou
0043	Autriche	S	0056	Chili	00242	Congo	00676	Tonga
001246	Barbade		0086	Chine	00243	Congo (Rép. dém.-Zaire)	001868	Trinité-et-Tobago
0032	Belgique	S	0057	Colombie	00682	Cook (Iles)	001649	Turks et Caicos (Iles)
00359	Bulgarie	S	007503	Comstar (réseau russe)	00850	Corée (R.P.D.)	00688	Tuvalu
001	Canada (Plage réduite 2)		0082	Corée du Sud	0053	Cuba	00598	Uruguay
00357	Chypre	S	00971	Emirats Arabes Unis	00246	Diego Garcia	00678	Vanuatu
00385	Croatie	S	00995	Géorgie	00253	Djibouti	0058	Venezuela
0045	Danemark	S	00502	Guatemala	001809, 001829	Dominicaine (Rép)	001284	Vierges Britanniques (Iles)
0034	Espagne	S	00996	Kirghizistan	001767	Dominique	0084	Vietnam
00372	Estonie	S	00218	Libye	00503	El Salvador	00681	Wallis-et-Futuna
001	Etats-Unis d'Amérique (Plage réduite 2)		00853	Macao	00291	Erythrée		Autres destinations
00358	Finlande	S	00389	Macédoine (l'ex- République yougoslave de)	00251	Ethiopie		
0033	France	S	0060	Malaisie	00500	Falkland (Iles)		
00350	Gibraltar		00265	Malawi	00679	Fidji		
0030	Grèce	S	00212	Maroc	00241	Gabon		
00590	Guadeloupe		0052	Mexique	00220	Gambie		
00594	Guyane française		00373	Moldavie	00233	Ghana		
001808	Hawaï (Plage réduite 2)		003818	Monténégro	001473	Grenade		
0036	Hongrie	S	0064	Nouvelle Zélande	00299	Groenland		
00353	Irlande	S	00256	Ouganda	001671	Guam		
00354	Islande		00998	Ouzbékistan	00224	Guinée		
00972	Israël	S	0063	Philippines	00245	Guinée Bissau		
0039	Italie	S	007	Russie (Fédération)	00240	Guinée équatoriale		
0081	Japon (Plage réduite 2)	S	00381 1/2/3	Serbie	00592	Guyana		
00371	Lettonie	S	0027	Sudafricaine (Rép.)	00509	Haiti		
00423	Liechtenstein	S	00992	Tadjikistan	00964	Iraq		
00370	Lituanie	S	0066	Thaïlande	001876	Jamaïque		
00351291	Madère	S	00216	Tunisie	00254	Kenya		
00356	Malte	S	00380	Ukraine	00686	Kiribati		
00596	Martinique		00263	Zimbabwe	00965	Koweït		
002696	Mayotte				00856	Lao		
00377	Monaco	S	Zone 5		00266	Lesotho		
0047	Norvège	S	00244	Angola	00961	Liban		
0031	Pays-Bas	S	00966	Arabie-Saoudite	00231	Liberia		
0048	Pologne	S	00297	Aruba	00261	Madagascar		
00689	Polynésie française		00973	Bahreïn	00960	Maldives		
00351	Portugal	S	00975	Bhoutan	00223	Mali		
00262	Réunion		00591	Bolivie	001670	Mariannes du Nord (Iles)- Saipan		
0040	Roumanie	S	00267	Botswana	00692	Marshall (Iles)		
0044	Royaume-Uni (y compris Channel Islands; NCFCA exclus)	S	00237	Cameroun	00230	Maurice		
00508	Saint-Pierre-et-Miquelon		00236	Centrafricaine (Rép.)	00222	Mauritanie		
00378	San Marino	S	00506	Costa Rica	00691	Micronésie		
00421	Slovaquie	S	00225	Côte d'Ivoire	00976	Mongolie		
00386	Slovénie	S	0020	Egypte	001664	Montserrat		
0046	Suède	S	00593	Equateur	0095	Myanmar		
0041	Suisse	S	00504	Honduras	00264	Namibie		
00420	Tchèque (Rép.)	S	0091	Inde	00674	Nauru		
0039	Vatican	S	0062	Indonésie	00977	Népal		
00681	Wallis-et-Futuna		0098	Iran	00505	Nicaragua		
			00962	Jordanie	00227	Niger		
Zone 2			007	Kazakhstan	00234	Nigeria		
0061	Australie (Plage réduite 2)	S	00258	Mozambique	00683	Niue		
00852	Hongkong (Plage réduite 2)		0051	Pérou	00672	Norfolk (Iles)		
00970	Palestine		00974	Qatar	00687	Nouvelle Calédonie		
001787	Puerto Rico (Plage réduite 2)		00249	Soudan	00968	Oman		
0044-NCFCA	Royaume-Uni - numéros NCFCA [(0)870,...]		0094	Sri Lanka	0092	Pakistan		
0065	Singapour (Plage réduite 2)		00268	Swaziland	00680	Palau		
			00963	Syrie	00507	Panama		
			00670	Timor de l'Est	00675	Papouasie/Nouv. Guinée		
			00993	Turkménistan	00595	Paraguay		
			00967	Yémen	00250	Rwanda		
			00260	Zambie	00290	Sainte-Hélène		
					001758	Sainte-Lucie		

A.4. Formules de réductions

A.4.1. INTEGRAL

La formule INTEGRAL n'est plus commercialisée. Le client POST Telecom bénéficiant du service, pourra le conserver, en l'état, conformément aux termes de son contrat. Un client souhaitant modifier son offre fixe vers BAMBOO ne se verra pas supprimer les avantages de la téléphonie mobile, un client souhaitant modifier son offre mobile pour SCOUBIDO ne se verra pas supprimer les avantages de la téléphonie fixe.

INTEGRAL, la formule d'avantages fixe-mobile-Internet, est disponible gratuitement pour les clients disposant d'une des deux combinaisons de services suivantes :

Soit : un abonnement téléphonique avec communications téléphoniques POST Telecom + un abonnement mobile POST Telecom + un abonnement LuxDSL/SpeedSurf

Soit : un abonnement LuxFibre + un abonnement mobile POST Telecom

Renseignements supplémentaires auprès des points de vente POST Telecom, au tél. 8002 8004 ou sur Internet www.post.lu.

A.4.2. Forfaits résidentiels

A.4.2.1. Forfait National Illimité pour résidentiels

Communications illimitées 24h/24h et 7j/7 7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers le réseau fixe POST	8,55	10,00
--	------	-------

A.4.2.2. Forfait Zone 1 pour résidentiels

Forfait mensuel de 120 minutes du réseau fixe POST vers les réseaux fixes de la zone 1	8,55	10,00
--	------	-------

A.4.3. Package Passport

Le Package Passport comprend:

- une réduction de 10% sur le prix des appels émis à partir du réseau fixe POST vers les numéros fixes géographiques POST,
- une réduction de 10% sur le prix des appels émis à partir du réseau fixe POST vers le réseau mobile POST,
- des réductions jusqu'à 45% sur le prix des appels émis à partir du réseau fixe POST vers les réseaux fixes internationaux.

A.4.3.1. Abonnement mensuel

Abonnement mensuel	6,75	7,90
--------------------	------	------

A.4.3.2. Prix des communications nationales avec Passport

	Tarif plein		Tarif réduit	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Vers un numéro fixe géographique POST	0,0242	0,0283	0,0121	0,0142
Vers le réseau mobile POST	0,1455	0,1702	0,1455	0,1702

A.4.3.3. Prix des communications internationales avec Passport

	Prix par minute	
Vers un numéro fixe des pays suivants : Allemagne, Andorre, Aruba, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane, Hawaï, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, (y compris Vatican), Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Polynésie française, Portugal (y compris Açores et Madère), Réunion, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Channel Islands), Saint Pierre et Miquelon, San Marino, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie (Rép.), USA, Wallis et Futuna.	0,0700	0,0819
Vers un numéro fixe de tout autre pays	réduction de 20% sur les prix publics	

Les tarifs internationaux Passport ne sont pas valables pour les appels effectués vers les numéros des opérateurs mobiles de ces pays.

A.4.4. Forfaits professionnels

A.4.4.1. Forfait National Illimité pour professionnels

Communications illimitées nationales 24h/24 et 7j/7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers tous les numéros fixes nationaux, hors trafic Internet et numéros services spéciaux.

Abonnement mensuel	19,00	22,23
--------------------	-------	-------

A.4.4.2. Forfait National Illimité vers réseau mobile POST pour professionnels

Communications illimitées nationales 24h/24 et 7j/7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers le réseau mobile POST.

Abonnement mensuel	19,00	22,23
--------------------	-------	-------

A.5. Autres services et options

A.5.1. Demandes de renseignements

	National (11817) et International (11816)	
	H.T.	T.T.C.
Pour la première minute, minimum 1 minute facturée	1,0257	1,20
Toutes les 10 secondes excédant la 1ère minute	0,1710	0,20

A.5.2. Anytime Conferencing

Prix d'utilisation (pris en charge par le modérateur)	0,19 par min. par participant
---	-------------------------------

Les prix d'accès au service dépendent de l'origine des appels (nationaux, internationaux, mobiles, etc.) et sont facturés en sus au modérateur ou au participant en fonction du type de numéro composé.

A.5.3. Numéro Unique

Le service est offert dans la limite des disponibilités techniques.

Nombre total de sites reliés :		2	3	4	5	6	7	8	9	10	Par site supplémentaire
Installation (Prix unique)	H.T.	250,00	370,00	430,00	500,00	550,00	600,00	650,00	700,00	750,00	40,00
	T.T.C.	292,5	432,9	503,1	585	643,5	702	760,5	819	877,5	46,8
Abonnement mensuel	H.T.	227,27	397,73	545,45	659,09	750,00	829,55	897,73	965,91	1.022,73	45,45
	T.T.C.	265,91	465,34	638,18	771,14	877,50	970,57	1050,34	1130,11	1196,59	53,18

A.6. JOCKEYS – les services malins du téléphone

Les services JOCKEYS sont disponibles sur demande pour les raccordements téléphoniques analogiques et ISDN.

A.6.1. Les services Accessibilité

Appel en instance	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Conférence à trois	Utilisation	suivant tarif national ou international (prix de 2 communications pour l'appelant)	
Appel vers destination fixe après délai	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Blocage complet du raccordement en cas de déménagement		gratuit	
Déviations d'appels	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Déviations d'appels contrôlée à distance	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Déviations d'appels activées par POST Telecom (en cas de déménagement ou de changement de numéro d'appel)	Initialisation (par canal)	2,46	2,88
	Abonnement mensuel	3,18	3,72
	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Déviations centralisées des extensions	Initialisation	21,37	25,00
	Abonnement mensuel	9,88	11,56
Déviations vers numéro sans ligne externe	Activation	4,88	5,71
	Abonnement mensuel	7,46	8,73

A.6.2. Les services Confort

Ne pas déranger	Utilisation	gratuit pour l'appelé et l'appelant	
Réveil automatique	Utilisation (par réveil)	0,50	0,58
Rappel automatique vers ligne occupée	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Transfert d'appels (Transfert de la communication en cours à un autre interlocuteur)	Utilisation	suivant tarif national ou international (chaque appel initié par le client abonné reste à sa charge, même après le transfert)	

A.6.3. Les services Sécurité

Blocage de numéros d'appel individuels (sortants) (liste blanche, liste noire)	Initialisation	4,87	5,70
	Abonnement mensuel :		
	liste de 1 à 10 numéros	2,77	3,24
	liste de 11 à 20 numéros	5,54	6,49
	liste de 21 à 30 numéros	8,30	9,72
	liste de 31 à 40 numéros	11,08	12,96
	liste de 41 à 50 numéros	13,84	16,19
	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Blocage de numéros d'appel entrants	Initialisation	4,91	5,75
	Abonnement mensuel :		
	liste de 1 à 10 numéros	2,91	3,40
	liste de 11 à 20 numéros	5,80	6,79
	liste de 21 à 30 numéros	8,86	10,37
	liste de 31 à 40 numéros	11,81	13,82
	liste de 41 à 50 numéros	14,77	17,28
Blocage temporaire du raccordement	Initialisation	4,87	5,70
	Abonnement mensuel	8,30	9,72
Blocage des appels avec préfixe « 0 »			
- sans code secret	Initialisation	4,87	5,70
	Abonnement mensuel	1,39	1,62
- avec code secret	Initialisation	17,05	19,95
	Abonnement mensuel	1,39	1,62
Blocage des appels à destination des services adultes (905 et assimilés)	gratuit		
Blocage des appels avec communications payantes	Initialisation	4,87	5,70
	Abonnement mensuel	6,92	8,09
Appel vers destination fixe, au décrochage du combiné	Initialisation	4,87	5,70
	Abonnement mensuel	6,92	8,09
	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Modification du code secret		12,18	14,25

Le service ISDN n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat.

Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

Le service ISDN BRI (raccordement de base) n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat. Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

	En € H.T.	En € T.T.C.
B.1. Installation et activation		<i>Prix forfaitaires</i>
B.1.1. Raccordements immeuble au réseau de télécommunications souterrain		
Maison unifamiliale (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	850,00	994,50
Résidence (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Supplément par unité d'habitation (appartement)	192,00	224,64
Bâtiment commercial (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Longueur de câble supérieure à 40 mètres		Frais réels
<i>Les frais de terrassement sur la voie publique et le terrain privé sont à charge du client.</i>		
<i>Les tarifs sont soumis à modification conformément aux Conditions Générales de Vente de Post Technologies dont une version est disponible sur www.posttechnologies.lu</i>		
B.1.2. Activation		
Raccordement primaire 30B+D	1673,28	1957,73
Conversion d'un raccordement téléphonique 2 Mbit/s en raccordement ISDN primaire	836,64	978,86
Raccordements temporaires pour manifestations, foires, chantiers, etc.		Frais réels

B.1.3. Déplacement du raccordement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble

Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement respectivement activation

B.1.4. Changement administratif du titulaire d'un raccordement

Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre particuliers		gratuit
Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre sociétés (prix unique par ligne)	74,37	87,01

La transcription des comptes implique pour le nouveau titulaire l'acceptation de tout solde débiteur et/ou solde créditeur éventuels existant sur le (les) compte(s) transcrit(s).

Toutes fournitures/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.

B.2. Abonnement mensuel		
Raccordement de base, abonnement standard	25,00	29,25
Raccordement primaire	253,44	296,53
Raccordement primaire avec n x 64kbit/s et n > 12	n x 9,69	n x 11,34
Abonnement pour un raccordement primaire temporaire	1.013,79	1186,13
Numéro d'appel multiple (MSN), par numéro	1,41	1,65

B.3. Utilisation		
<i>La facturation des communications se fait par canal utilisé. En cas d'utilisation simultanée de plusieurs canaux, le prix se calcule en multipliant le prix d'une communication normale par le nombre de canaux utilisés.</i>		

C. SIP TRUNK IP BRI 8 Channels

Le service SIP TRUNK IP BRI 8 Channels n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat. Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

En € H.T. En € T.T.C.

C.1. Raccordement SIP Trunk 8 Channels

Connexion de centraux téléphoniques (PBX) existants à interfaces BRI ou IP au réseau public de télécommunications via plate-forme VoIP de Post et incluant 8 canaux voix

C.1.1. Installation et activation

Raccordement SIP Trunk 8 channels (BRI ou IP)*

150,00

175,50

**Mise à disposition d'un gateway, activation et installation incluses. Le gateway reste la propriété de Post. Toutes fournitures/Câblage/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels
Durée contractuelle minimale : 12 mois*

C.1.2. Déplacement du raccordement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble ou conversion d'un raccordement SIP TRUNK 8 channels d'interfaces BRI vers interface IP

Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement respectivement activation.

C.1.3. Abonnement mensuel

Raccordement SIP Trunk 8 channels (BRI ou IP)

88,00

102,96

C.1.4. Utilisation

La facturation des communications se fait par canal utilisé aux prix en vigueur. En cas d'utilisation simultanée de plusieurs canaux, le prix se calcule en multipliant le prix d'une communication normale par le nombre de canaux utilisés.

D. Télécartes

En € H.T.

En € T.T.C.

D.1. Cartes téléphoniques nationales

H.C.A

Telekaart

5

Telekaart

10

D.1.1. Utilisation

Voir www.post.lu

E. Numéros locaux à l'étranger (Inbound Numbers)

Le service Inbound Numbers n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat. Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

	En € H.T.	En € T.T.C.
E.1. Installation et initialisation		
Initialisation par numéro à une destination	85,00	99,45
Modification, par intervention et par numéro	37,00	43,29
E.2. Abonnement mensuel		
Pour un pays, par numéro	74,00	86,58
Pour un ou plusieurs pays, par numéro (avec minimum 5 numéros)*	45,00	52,65
Pour un ou plusieurs pays, par numéro (avec minimum 10 numéros)*	30,00	35,10
* Si nous constatons qu'un numéro n'est pas utilisé pendant une période de 3 mois consécutive, nous nous réservons le droit de supprimer le numéro du client après l'en avoir informé. Suite aux évolutions technologiques, la qualité de transmission du service pour les fax ne peut pas être garantie. La disponibilité de l'accès à partir des différents réseaux dans les pays concernés ne peut pas toujours être garantie		
E.3. Utilisation		
	<i>Prix par minute</i>	
Zone 1 Açores, Alaska (Plage réduite 2), Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada (Plage réduite 2), Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique (Plage réduite 2), Finlande, France, Grèce, Hawaï (Plage réduite 2), Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon (Plage réduite 2), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Channel Islands; NCFa exclus), San Marino, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque (Rép.), Vatican	0,1000	0,1170
Zone 2 Australie (Plage réduite 2), Hongkong (Plage réduite 2), Islande, Palestine, Puerto Rico (Plage réduite 2), Royaume-Uni - numéros NCFa [(0)870,...], Singapour (Plage réduite 2)	0,1500	0,1755
Zone 3 Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Féroé (Iles), Taiwan (Plage réduite 2), Turquie, Vierges Américaines (Iles) (Plage réduite 2)	0,2500	0,2925
Zone 4 Argentine, Arménie, Azerbaïdjanaise (Rép.), Bélarus, Bermudes, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Comstar (réseau russe), Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Gibraltar, Guadeloupe, Guatemala, Guyane française, Kirghizistan, Libye, Macao, Macédoine (l'ex-République yougoslave de), Malaisie, Malawi, Maroc, Martinique, Mayotte, Mexique, Moldavie, Monténégro, Nouvelle Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Philippines, Réunion, Russie (Fédération), Saint-Pierre-et-Miquelon, Serbie, Sudafricaine (Rép.), Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Zimbabwe	0,3500	0,4095
Zone 5 Angola, Antilles Néerlandaises, Arabie-Saoudite, Aruba, Bahreïn, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Cameroun, Centrafricaine (Rép.), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Kazakhstan, Mozambique, Pérou, Qatar, Soudan Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Timor de l'Est, Turkménistan, Yémen, Zambie	0,7500	0,8775
Zone 6 Afghanistan, Anguilla, Antigua et Barbuda, Ascension, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap Vert, Cayman (Iles), Comores, Congo, Congo (Rép. dém.-Zaire), Cook (Iles), Corée (R.P.D.), Cuba, Diego Garcia, Djibouti, Dominicaine (Rép), Dominique, El Salvador, Erythrée, Ethiopie, Falkland (Iles), Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Groenland, Guam, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Iraq, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Koweït, Lao, Lesotho, Liban, Liberia, Madagascar, Maldives, Mali, Mariannes du Nord (Iles)-Saipan, Marshall (Iles), Maurice, Mauritanie, Micronésie, Mongolie, Montserrat, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, Norfolk (Iles), Nouvelle Calédonie, Oman, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie/Nouv. Guinée, Paraguay, , Polynésie française, Rwanda, Sainte-Hélène, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Salomon (Iles), Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Suriname, Tanzanie, Tchad, Togo, Tokélau, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turks et Caïcos (Iles), Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Vierges Britanniques (Iles), Vietnam, Wallis-et-Futuna, Autres destinations	1,000	1,1700

F. Home Networking

	En € H.T.	En € T.T.C.
F.1. Forfait prise		
Forfait Prise Multimédia	93,16	109
Forfait Prise TV	93,16	109
Forfait Prise ATH	93,16	109

Les forfaits prise ci-dessus comprennent une longueur de câble de 25 mètres.

F.2. Câblage vertical en fibre optique

Le câblage vertical n'est pas proposé dans les bâtiments administratifs ou professionnels. Ces travaux sont à réaliser par un électricien (max. 4 brins).

F.2.1. Maison unifamiliale		
Tirage câble 2 fibres optiques ¹	90,00	105,30
Forfait connexion 2 fibres optiques (1 côté)	70,00	81,90
Forfait câble fibre optique pré-confectionné (max.40 mètres)	30,00	35,10

F.2.2. Maison multifamiliale		
Tirage câble 2 fibres optiques ¹	200,00	234,00
Forfait connexion 2 fibres optiques (1 côté)	70,00	81,90
Forfait câble fibre optique pré-confectionné (max.40 mètres)	30,00	35,10

F.3. Supplément

Câblage hors forfait	<i>Prix par mètre supplémentaire</i>	5,00	5,85
Forfait supplément 2 ^{ème} câble		0,00	0,00
Migration d'une connexion Bamboo ou LuxFibre existante sur cuivre vers fibre sur demande client ²		Frais réels et Frais de déplacement	

¹ Uniquement si gaine technique disponible (max. 40 mètres)

² Uniquement si une liaison fibre est disponible dans le réseau et à l'adresse concernés.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les services LuxDSL Speedsurf ne sont plus commercialisés. Les clients POST Telecom ayant souscrit l'un de ces services avant le 1er janvier 2016, pourront le conserver, en l'état, au-delà de cette date, sans effectuer d'upgrade ou de downgrade et conformément aux termes de leurs contrats. Ces services ne seront plus disponibles à partir de cette date en cas de déménagement.

Un Plan Tarifaire est disponible sur le site internet www.post.lu

G.1. Hosted Exchange

Fonctionnalités	myOffice Exchange Basic	myOffice Exchange Mobile	myOffice Exchange Blackberry	Option Espace supplémentaire
Email	x	x	x	1GB
Calendrier personnel, contacts et tâches	x	x	x	
Accès OWA (outlook Web Access), accès PoP3/Imap4	x	x	x	
nom de domaine privé (inscription DNS non incluse)	x	x	x	
Sécurité du système et du réseau	x	x	x	
Option espace supplémentaire jusqu'à 25GB	x	x	x	
Microsoft Outlook 2007 et Outlook 2003 avec Outlook Anywhere		x	x	
Licence Outlook 2007		x	x	
Licence Office Entourage 2008		x	x	
Compatibilité Microsoft Windows Mobile, Nokia, Android, et iPhone		x	x	
Compatibilité Blackberry			x	
Espace Mailbox	500MB	1 GB	2 GB	
Prix mensuel (hTVA)	5 €	10 €	15 €	1 €

En € H.T.

En € T.T.C.

G.2. Messagerie électronique

G.2.1. Boîte aux lettres électronique avec nom de domaine pt.lu

Initialisation	10,68	12,50
Location d'une boîte aux lettres, prix mensuel	1,02	1,20
G.2.2. Options		
Protection anti-spam	0.85	1,00
Protection anti-virus	0.85	1,00
Quota messagerie supplémentaire (1GB par extension)	0.85	1,00
Quota mémoire fichier supplémentaire (1GB par extension)	0.85	1,00
Liste de distribution	0.85	1,00

H. Télévision numérique

Les conditions commerciales et techniques du service « PostTV » sont publiées sur le site Internet www.post.lu.
Un Plan Tarifaire est disponible sur le site internet www.post.lu pour la description du produit PostTV

I. Connectivité

En € H.T.	En € T.T.C.
-----------	-------------

I.1. Connectivité nationale

Des offres de connectivité sur mesure sont fournies par rapport à vos besoins spécifiques. Veuillez contacter votre délégué commercial ou l'équipe Commercial Support au 8002 8004 ou encore consulter le site Internet de POST Luxembourg, www.post.lu.

I.1.1. Voies louées numériques nationales

Ce produit n'est plus commercialisé et remplacé par des offres de connectivité sur mesure par rapport à vos besoins spécifiques.

La durée de location minimale est de 12 mois.

Installation - prix par voie

Type	2 Mbit/s	155 Mbit/s
H.T.	2.974,00	5.949,00
T.T.C.	3479,58	6960,33

Abonnement mensuel

Type		2 Mbit/s	155 Mbit/s
EN0	H.T.	460,00	4.230,00
	T.T.C.	538,20	4949,10
EN0bis	H.T.	680,00	4.830,00
	T.T.C.	795,60	5651,10
EN1	H.T.	930,00	5.420,00
	T.T.C.	1088,10	6341,40
EN2	H.T.	1.490,00	7.800,00
	T.T.C.	1743,30	9126,00

Echelons

EN0	Les deux extrémités se situent à l'intérieur d'un même réseau local.
EN0bis	Les deux extrémités se situent dans les réseaux locaux de la capitale ou les deux extrémités se situent dans les réseaux locaux de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
EN1	Les deux extrémités se situent dans des réseaux locaux adjacents.
EN2	Les deux extrémités se situent dans des réseaux locaux non adjacents.

I.1.1.1. Frais de déplacement et de modification

	En € H.T.	En € T.T.C.
Déplacement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	<i>Même prix que pour les nouvelles installations</i>	
Déplacement à l'intérieur des locaux occupés par le client	<i>Frais réels</i>	
Prolongation au-delà du local attenant l'entrée des câbles par ligne interne	<i>Frais réels</i>	
Reprise par un autre locataire – par voie louée	62,00	72,54

I.1.1.2. Voie louée temporaire

Service national

Installation et mise en service (pour toutes les voies)	<i>Frais réels</i>
Abonnement	<i>3x le prix mensuel de l'abonnement</i>

Service international

Premier jour	<i>1/5 du prix par mois</i>
Chaque jour consécutif	<i>1/30 du prix par mois sans dépasser le prix à payer par mois</i>

I.2. Connectivité internationale

Des offres de connectivité sur mesure sont fournies par rapport à vos besoins spécifiques. Veuillez contacter votre délégué commercial ou l'équipe Commercial Support au 8002 8004 ou encore consulter le site Internet de POST Luxembourg, www.post.lu.

		En € H.T.	En € T.T.C.
J.1. Prix PerfectSignal S			
A compter du 1^{er} octobre 2018 , le produit Perfect Signal S ne sera plus commercialisé. Les clients POST ayant souscrit au produit avant le 1 ^{er} octobre 2018, pourront le conserver, en l'état conformément aux termes de leur contrat.			

		En € H.T.	En € T.T.C.
J.2. Prix PerfectSignal L			
J.2.1. Matériel			
Achat 1 Femtocell		990,00	1158,30
J.2.2. Abonnement mensuel			
Abonnement appareil		90,00	105,30

K. Prix valables pour tous les services

		En € H.T.	En € T.T.C.
K.1. Facturation			
Facture détaillée			<i>Gratuit</i>
Double d'une facture (par facture)		1,22	1,43
K.2. Recherche et impression extraordinaire du détail des communications			
Pour les 6 derniers mois au maximum, par mois et par ligne		12,18	14,25
K.3. Numéro non-publié <i>gratuit (sur demande)</i>			
K.4. Reconnexion après blocage d'office effectué suite à une infraction à l'article 9. de nos conditions générales			
Par ligne ou accès ou numéro d'appel multiple (MSN)		36,55	42,76
K.5. Raccordement hors périmètre			
Installation et initialisation			<i>Suivant frais réels</i>

Conditions Générales de Vente de POST Telecom S.A applicables en fonction de la catégorie du Client (Consommateur ou Professionnels), Conditions Particulières relatives au(x) Produit(s) et/ou Service(s), document Neutralité du net et qualité du service d'accès internet relatif au(x) Service(s) Fixe, disponibles depuis <https://www.post.lu/fr/particuliers/conditions-des-offres>